

AVANT LES SORCIÈRES, LES HÉRÉTIQUES



Les hommes du Saint-Office – Huile sur toile, Jean-Paul Laurens, vers 1889. Musée d'Art et d'Archéologie, Moulins, France.

La chasse aux sorcières est généralement présentée comme un épisode de la Renaissance. Pourtant ses origines se situent bien au Moyen Âge. C'est d'abord vrai pour le *personnage* même de la sorcière, façonné à partir de ceux de l'hérétique et du magicien. C'est également au Moyen Âge, et contre les hérétiques, que s'est construit le système judiciaire qui a broyé tant de "sorcières" entre le 15^e et le 17^e siècle.



La célèbre Hildegarde de Bingen en pleine controverse théologique au 12^e siècle, en présence de l'empereur



L'Europe des hérésies (11^e - 16^e s.) – Source : L'Histoire, n° 430

UNE MENACE MORTELLE : LES HÉRÉSIES

Un temps de l'innocence ?

L'Église n'a pas toujours brûlé des hérétiques. Certes, à ses débuts, elle a dû faire face à des dissidences, mais ne pouvant pas, alors, compter sur l'État pour les combattre, elle s'est efforcée de les traiter à l'interne. Quiconque déviait de la doctrine était convoqué à une controverse. S'il reconnaissait son erreur, l'Église le réintérait ; s'il s'y refusait, elle l'excommuniait. **En aucun cas, il ne montait sur le bûcher.**

La montée de nouvelles hérésies

Ce "temps de l'innocence" n'a pas duré. Aux 11^e et 12^e siècles, les dissidences se multiplient. Les plus connues sont celles des "cathares" et des Vaudois. Contrairement à une idée reçue, les "cathares" ne se nommaient pas ainsi, mais "bons chrétiens". C'est l'Église qui les a labellisés "cathares", afin de les identifier et les combattre. Les Vaudois étaient les disciples de Pierre Valdès, un Lyonnais qui avait fait vœu de pauvreté et mis à leur disposition les Écritures, traduites en langue du peuple. Ces mouvements, qui contestaient la doctrine catholique et l'autorité du Pape, risquaient de contaminer la masse des chrétiens. Face à cette menace, la réplique de l'Église prit plusieurs formes : **la prédication, la répression, la diabolisation.**

LA RÉPLIQUE DE L'ÉGLISE

Prédication, répression et diabolisation

La réplique de l'Église se fait plus efficace au début du 13^e siècle, avec l'apparition des Ordres Prêcheurs, Dominicains et Franciscains. Mais les frères ne se contentent pas de prêcher : ils participent à la recherche et à la répression des hérétiques, notamment en Alsace. Vers 1220, l'Église obtient de l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen l'assimilation de l'hérésie à un crime de lèse-majesté, crime *politique*. L'hérétique encourt désormais le bûcher, l'infamie, le bannissement et la confiscation de ses biens. Le tribunal de l'évêque le condamne, puis le livre au "bras séculier", c'est-à-dire à la puissance d'un prince ou d'un empereur. Il sera brûlé parce que coupable d'un crime de lèse-majesté *divine*. La répression va de pair avec la diabolisation. En 1233, une décrétale, *Vox in Rama*, présente les Vaudois comme des sectateurs du Diable et des amateurs d'orgies. En même temps, la procédure judiciaire se durcit. Elle était jusque-là accusatoire, le juge décidant entre un accusateur et un accusé. Il juge désormais *ex officio*, sur de simples rumeurs et indices. La torture est courante et n'est plus que théoriquement encadrée.



Portrait supposé de Jacques Duèze Pape sous le nom de Jean XXII (Cahors 1245-Avignon 1334)

L'hérétique fusionne avec le magicien

Il faut attendre Jean XXII (1316) pour que l'hérétique, déjà diabolisé, devienne une créature malfaisante. Après une tentative d'assassinat, accompagnée de sortilèges, le Pape décide en 1326, dans son *Super illius specula*, que certaines pratiques magiques dérivant de l'invocation des démons, leurs auteurs sont hérétiques et relèvent de l'Inquisition. Ils doivent être immédiatement excommuniés, puis confiés aux juges compétents, pour subir toutes les peines sanctionnant l'hérésie.

Un exorcisme qui finit mal...

En 1169, à Cologne, Eckbert von Schoenau, spécialiste en hérésies, et Hildegarde de Bingen, exorcisent une femme "possédée". Eckbert interroge le démon et obtient de lui les noms des hérétiques de Cologne. La foule, excitée, les traîne devant le tribunal de l'évêque. La scène se place à une époque où l'Église ne dispose pas encore d'un appareil répressif et doit recourir à la justice populaire. En même temps, pour la première fois, les dissidents religieux sont diabolisés. Une méthode largement utilisée par la suite...



Le triomphe de l'Église militante Fresque d'Andrea da Firenze, vers 1365. Église Santa Maria Novella, Florence. Un Dominicain en pleine discussion théologique. À ses pieds, des chiens noirs et blancs - les couleurs de l'Ordre - défendent avec férocité le troupeau des croyants.



Hildegarde de Bingen et Eckbert Schoenau exorcisent une femme "possédée"

Pour lutter contre l'hérésie, l'Église fait du dissident religieux un apostat, sectateur du Diable, amateur d'orgies monstrueuses, et finalement empoisonneur. L'appareil répressif s'est également mis en place, avec ses catégories juridiques. Ce système a d'abord dévoré des hérétiques diabolisés. Il sert partir de 1380, à traquer des "hérétiques modernes", féminisés en sorcières. C'est donc bien au Moyen Âge qu'il faut chercher les origines des procès de sorcellerie.